

DEC201716DR02

Décision portant nomination de Mme Murielle Lombard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques (LCPB)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC190133DGDS du 07/03/2019 portant renouvellement de l'unité mixte n°8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques (LCPB) et nommant M. Marc Fontecave en qualité de directeur ;

Vu l'avis l'assemblée générale de l'UMR8229 en date du 12/03/2019 ;

Considérant que Mme Murielle Lombard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le Collège de France du 16/05/2018 au 14/06/2018 (durée 36,25 heures) et par la délégation Paris-Centre du CNRS les 30/04/2020 (durée 3h) et 17/09/2020 (durée 3h) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Murielle Lombard, chercheur, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8229 intitulée Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques (LCPB) à compter du 18/09/2020.

Mme Murielle Lombard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Murielle Lombard est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/09/2020

Le directeur de l'unité
Marc Fontecave

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de l'Administrateur du Collège de France
Thomas Römer

